



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



STRATEGIE PAYS

UNESCO DAKAR

2017 - 2020



Décembre 2017

TABLE DES MATIERES

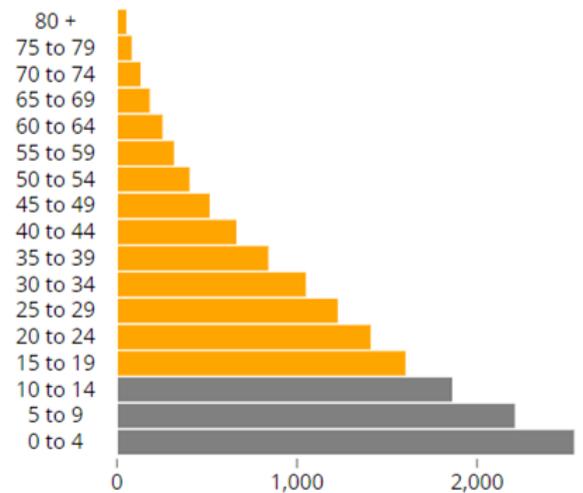
Partie I - Vision stratégique : la logique d'intervention de l'UNESCO.....	4
1. Analyse de la situation.....	4
1.1. Vision nationale.....	4
1.2. Situation nationale.....	4
1.3. Identification des groupes marginalisés ou en situation de vulnérabilité et d'exclusion.....	6
1.4. Défis multisectoriels majeurs.....	7
1.5. Engagement et responsabilisation des partenaires de développement.....	8
2. Vision du soutien de l'UNESCO.....	8
Partie II - Cadre de coopération et partenariats.....	9
1. Principes de l'intervention de l'UNESCO.....	9
2. Cadre de coopération proposé.....	10
3. Identification des risques.....	12
4. Partenariats.....	12
Partie III - Suivi et Evaluation.....	13
Annexes.....	Erreur ! Signet non défini.
Annexe 1 : Contribution de l'UNESCO au PNUAD 2012 – 2018.....	14
Annexe 2 : Matrice du Cadre de Coopération.....	15
Sigles et Abréviations.....	19
Sources.....	19

Profil pays

Indicateurs socio-économiques

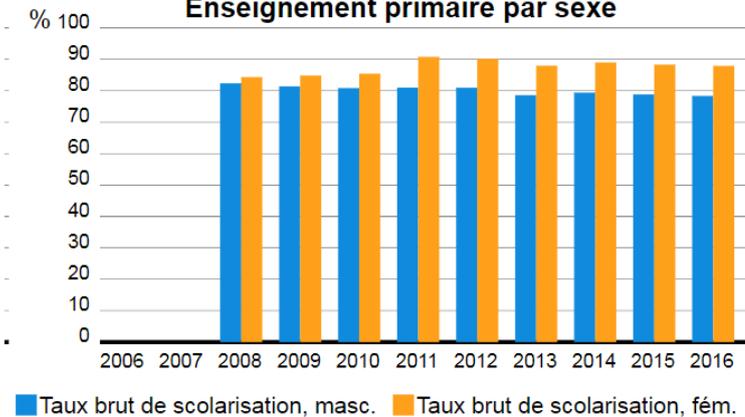
Population totale (en milliers)	15,412
Croissance annuelle de la population (%)	2.9
Population 15-24 ans (en milliers)	3,021
Population âgée de 14 ans et moins (en milliers)	6,626
Population rurale (% de la population totale)	56
Indice synthétique de fécondité (naissances par femme)	4.8
Taux de mortalité infantile (pour 1,000 naissances)	34
Espérance de vie à la naissance (années)	67
Prévalence du VIH (% de la population âgée de 15-49 ans)	0.4
Ratio de la population pauvre disposant de moins de 2 \$PPA par jour (% de la population)	66.3
PIB par habitant - PPA\$	2,431
Croissance annuelle du PIB (%)	6.7
Total du service de la dette (% of PNB)	2.9
PIB en milliards - PPA\$	40

Population totale par groupe d'âge, 2016 (en milliers)

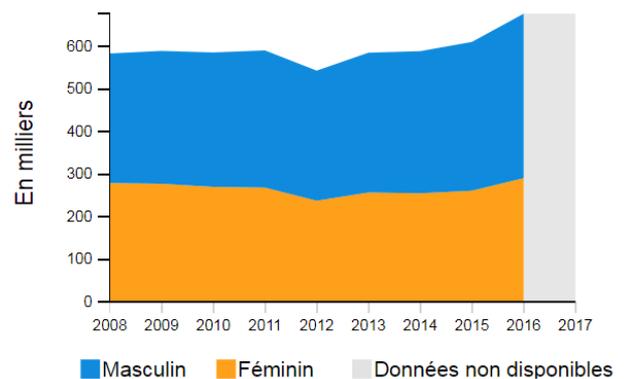


La population âgée de 14 ans et moins représente 43% du total

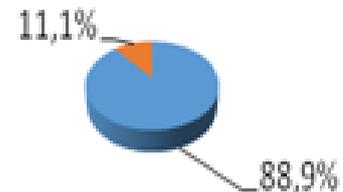
Enseignement primaire par sexe



Nombre d'enfants non scolarisés



	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Chercheurs en équivalent plein-temps (ETP)						
Par million d'habitants	260.05,253	275.44,227	370.15,617	...	361.12,337	...
% féminin	9.99,668	9.97,864	23.80,658	...	24.82,582	...
Chercheurs, personnes physiques (PP)						
Par million d'habitants	694.65,377	732.01,913	642.61,577	...	630.55,737	...
% féminin	9.9	9.9	24	...	24.9	...



Proportion des professions culturelles vs. non culturelles.
456 633 emplois culturels en 2014:
Arts visuels et artisanat 80,5% Patrimoine 4,9%
Source : Ministère de la Culture Programme PARIPICS 2014

Source : UNESCO ISU

1. Analyse de la situation

1.1. Vision nationale

Depuis 2012, le Sénégal s'est doté d'un nouveau modèle de développement dénommé « Plan Sénégal Emergent » (PSE) qui a pour but d'accélérer la marche du pays vers l'émergence. Le PSE constitue aujourd'hui le référentiel de la politique de développement durable à moyen et long termes. Il se traduit en une vision qui est celle « d'un Sénégal émergent en 2035, avec une société solidaire dans un Etat de droit ».

Pour atteindre cet objectif et sortir le pays du cycle de faible croissance et de progrès insuffisants en matière de réduction de la pauvreté, le PSE s'articule autour de trois axes :

- Transformation structurelle de l'économie et croissance ;
- Capital humain, protection sociale et développement durable ;
- Gouvernance, institutions, paix et sécurité.

Toutefois, malgré ses efforts en faveur de la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD), le pays se heurte à des difficultés dues à des contraintes techniques, budgétaires ou à l'évolution des priorités pouvant compromettre la mise en œuvre du PSE.

1.2. Situation nationale

Sur le plan **politique**, le Sénégal est une des démocraties les plus stables d'Afrique avec une longue histoire de participation au maintien de la paix internationale et à la médiation régionale.

Le Sénégal compte environ 15,4 millions d'habitants dont près de 56% vivent en milieu rural¹. Le pays connaît de **fortes disparités démographiques** avec une inégale répartition de la population sur le territoire. Par exemple, Dakar représente 0,3% de la superficie du territoire national et abrite près de 23% de la population totale et 75% de la population urbaine, alors que la région la plus étendue à l'Est du pays, abrite environ 6% seulement de la population.

La population est jeune, un Sénégalais sur deux a moins de 20 ans, et croît rapidement, avec un taux de croissance d'environ 3%. Celle-ci ne s'est néanmoins pas accompagnée d'une offre conséquente de services sociaux de base. En outre, le Sénégal accueille des migrants des pays limitrophes ou lointains. Une forte communauté sénégalaise vit également à l'extérieur. Cette diaspora représente pour le pays, une ressource économique importante.

Il existe une grande **diversité linguistique** au Sénégal. La Constitution de 2001 a reconnu au français le statut de langue officielle et à six langues celui de langues nationales, le wolof, la plus parlée, le sérère, le peul, le mandingue, le soninké et le diola. Sur le plan **économique**, après des décennies de croissance très modeste, en particulier entre 2007 et 2013, lorsque le Sénégal a connu plusieurs chocs exogènes, le gouvernement a adopté, en 2014, un nouveau plan de développement : le Plan Sénégal Emergent

¹ Banque Mondiale, 2016

(PSE) qui vise l'émergence économique à l'horizon 2035. Portée essentiellement par l'agriculture et le secteur industriel, la croissance économique s'est récemment accélérée, atteignant environ 6,5 % en 2016 et 2017, faisant du Sénégal l'une des économies les plus performantes de l'Afrique subsaharienne. Cependant, avec un indice de développement humain (IDH) de 0,49 (PNUD, 2015), le Sénégal est classé au 162^{ème} rang sur 188 pays, et reste un pays parmi les moins avancés de la planète, touché par une pauvreté multidimensionnelle qui ne cesse de s'accroître. Les inégalités persistent, notamment en défaveur du milieu rural et des banlieues des villes. En effet, la pauvreté est prépondérante dans les zones rurales où 57.1% de la population est pauvre, contre 26.1% pour Dakar, ou 41.2% pour les autres centres urbains.

Le Sénégal est également confronté à l'insécurité alimentaire. Le faible pouvoir d'achat des ménages limite leur accès aux produits alimentaires de base, particulièrement en zone rurale. Si des progrès ont été faits concernant la nutrition des enfants de 0 à 5 ans, la malnutrition reste un problème préoccupant. La sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations peine à être assurée, notamment en milieu rural.

La politique **environnementale** s'inscrit dans l'optique d'assurer une gestion rationnelle de l'environnement et des ressources naturelles dans une perspective de développement durable. C'est à ce titre que le Sénégal s'en est engagé dans une diversification de son énergie, très largement tributaire jusqu'ici des énergies fossiles. Le pays a, par exemple, amorcé un important développement du secteur de l'énergie solaire. Des avancées ont également été notées dans la lutte contre la déforestation et la désertification, pour la protection de la biodiversité et contre le changement climatique. Cependant, de nombreux défis subsistent comme ceux liés à l'assainissement, à l'érosion côtière ou encore l'orpaillage dans le Sud du pays. Par ailleurs, les industries extractives ont pris de l'essor ces deux dernières années avec la découverte de gisements pétroliers et gaziers au large des côtes, mais dont les effets induits sont néfastes pour l'environnement et ses ressources naturelles. Ces activités extractives menacent, par exemple, d'endommager les réserves naturelles vierges, représentant la majorité des réserves de biosphère inscrites au MAB ou dans la Liste de Patrimoine Mondial.

Le gouvernement sénégalais a démontré un engagement fort envers **l'Éducation**, afin d'accroître le niveau d'éducation de la population et développer les compétences. Le Sénégal a accompli des progrès notables en termes d'accès entre 2000 et 2015. À l'école primaire, le taux brut de scolarisation est passé de 67,2 % à 84,6 % et l'indice de parité entre les sexes est passé de 0,87 à 1,10.

Malgré ces avancées réalisées au fil des ans, le système d'éducation du Sénégal est toujours confronté à des défis importants, dont les disparités régionales dans la scolarisation et l'achèvement des études, les faibles taux d'inscription dans les matières telles que les mathématiques et les sciences, les faibles niveaux d'acquis d'apprentissage et des conditions d'apprentissage médiocres... Par ailleurs, un nombre important de jeunes ne fréquentent que des établissements coraniques (« Daara »), lesquels ne dispensent pas un enseignement aligné sur les programmes scolaires de l'école publique et sont en outre parfois associés à des pratiques de mendicité enfantine.

L'enseignement supérieur est marqué, ces dernières années, par la croissance rapide des effectifs. Le nombre de nouveaux bacheliers a considérablement augmenté (40,9% sont des filles) mais l'accueil de ce flux important dans les universités publiques demeure un problème aigu, malgré la contribution du privé dans l'accès des ayants droit aux études supérieures. Nonobstant la création de Centres Universitaires Régionaux (CUR), l'Université Cheikh Anta Diop, principale institution d'enseignement supérieur, reste engorgée et le développement de l'offre publique tarde à couvrir la demande.

Le Gouvernement et ses partenaires se sont engagés dans l'amélioration de la qualité des enseignements et apprentissages, l'élargissement de l'accès à l'éducation, et l'efficacité de la gouvernance scolaire, à travers le programme d'amélioration de la qualité, de l'équité et de la

transparence – éducation et formation (PAQUET-EF), la réforme de l’enseignement supérieur ainsi que les assises de l’éducation et de la formation. Ces améliorations sont toutefois nuancées par la plupart des indicateurs de mesure de l’efficacité du système qui enregistrent des niveaux moyens et une évolution en dents de scie.

Dans le domaine de la **formation professionnelle et technique** ainsi que de l’**alphabétisation** et de l’**éducation non formelle**, les efforts consentis restent encore insuffisants notamment en ce qui concerne l’amélioration de l’offre de formation face à la demande et aux besoins du pays.

Le marché de l’**emploi** est caractérisé par un sous-emploi très élevé. La moitié de la population sénégalaise en âge de travailler (15 ans ou plus) est inactive et la majeure partie de celle-ci est constituée de femmes et de jeunes². Selon les données de l’Enquête (ENES 2015), le taux de chômage se situe à 13,4% en 2015 contre 10,4% en 2006 et il reste plus élevé chez les femmes (16,7%) que chez les hommes (9,5%). Les principales faiblesses du secteur de l’emploi sont relatives à l’inefficacité du système d’information, d’orientation et de communication sur le marché du travail, à la faible qualification de la plupart des demandeurs d’emplois et de leur employabilité et à l’insuffisance de l’investissement et de l’assistance du travail indépendant pour favoriser l’auto-emploi.

Le Sénégal est caractérisé par un **secteur culturelle et créatif** dynamique, riche et vibrant, à haut potentiel économique et social à l’image de Dakar qui depuis 2014 fait partie du Réseau des villes créatives de l’UNESCO dans les arts numériques. Le pays accueille d’importantes manifestations culturelles, telles que la biennale de l’Art africain contemporain « Dak’Art », et dispose de nombreuses infrastructures culturelles, dont le novateur « Musée des Civilisations Noires ». Le Sénégal possède un riche et divers patrimoine. Le pays compte sept sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial dont tous disposent d’un plan de gestion. Gorée, le premier site africain à être inscrit en 1978 à des taux de fréquentation de visiteurs très importantes. Cependant, en dépit des efforts consentis en matière de protection du patrimoine, le pays continue à faire face à de multiples défis de conservation liés à la dégradation du tissu urbain, à la perte du patrimoine bâti, ou encore à l’exploitation des ressources naturelles ou l’érosion côtière. En outre, il est urgent de former les nouvelles générations d’experts en gestion et conservation du patrimoine – en renforçant le savoir-faire et l’expertise locale, ainsi que la mise en place des plans d’inventaire et de sauvegardes des éléments du patrimoine immatériel (PCI). Pour une meilleure connaissance du secteur, les audiences, et publiques, il serait utile de développer des indicateurs et de collecter des données précises.

1.3. Identification des groupes marginalisés ou en situation de vulnérabilité et d’exclusion

Au Sénégal, des efforts supplémentaires doivent être fournis afin de renforcer toutes les initiatives en cours pour réduire la marginalisation des populations les plus vulnérables, telles que les populations rurales, les ménages en pauvreté extrême, les femmes, les jeunes, les enfants ou encore les jeunes filles mariées précocement. On note, par exemple, que le travail des enfants affecte 24.3% des enfants de 5-17 ans avec une prédominance de la tranche d’âge des 12-14 ans. De plus, ces derniers sont essentiellement issus des zones rurales³ Malgré les progrès notés dans l’élaboration et la mise en œuvre de plusieurs programmes en matière d’appui au dispositif de protection sociale - à travers le Programme National de Bourses de Sécurité Familiale (PNBSF) et la Couverture Maladie Universelle (CMU) - les populations vivant en milieu rural restent défavorisées et confrontées à un déficit en matière de services sociaux de base. En outre, les enfants vivant avec un handicap ont difficilement accès à une éducation adaptée.

² Rapport du Recensement Général de la Population et de l’Habitat (2013)

³ EDS-Continue, 2016

1.4. Défis multisectoriels majeurs

Dans beaucoup de pays d’Afrique, le sous-emploi, la déscolarisation et l’analphabétisme croissant - en particulier chez les jeunes - constituent des obstacles majeurs au développement et à la résilience. C’est pourquoi la problématique de l’insertion socio-économique des jeunes et la promotion de la paix et du développement durable restent au cœur des défis de l’intervention de l’UNESCO. L’Organisation est consciente du caractère pluridimensionnel de ces enjeux qui nécessitent des approches multiples et complémentaires, ainsi qu’une réponse multisectorielle de l’ensemble des cinq secteurs de l’Organisation. Des programmes multisectoriels seront ainsi élaborés en vue de contribuer à la paix durable par l’autonomisation des jeunes.

Dans le domaine de l’éducation, l’UNESCO a appuyé le gouvernement dans l’élaboration d’une politique de développement d’une éducation de base de dix ans (*Lettre de politique générale pour le Secteur de l’éducation et de la formation 2012-2022*) dont l’opérationnalisation demeure un grand défi. C’est à ce titre que l’UNESCO devra accompagner le Sénégal dans le processus de révision de son document de politique sectorielle, conformément aux orientations de l’ODD 4. En outre, dans le cadre de son appui pour la prise en charge des jeunes analphabètes dans la formation professionnelle avec l’utilisation des Technologies de l’Information et de la Communication (TIC), l’UNESCO a élaboré des documents stratégiques et de capitalisation qui ont conduit à la mise au point d’un modèle pédagogique. Ce dernier permettra aux jeunes analphabètes d’accéder à une formation certifiée et à un emploi décent.

Dotée d’une expertise dans les différents sous-secteurs de l’éducation et en tant qu’agence de coordination de la mise en œuvre de l’ODD 4, l’UNESCO jouera un rôle central auquel contribueront les secteurs de la Culture, des Sciences humaines et sociales, et des Sciences naturelles afin de mettre en œuvre les priorités du système éducatif sénégalais, à savoir : la formation de citoyens ancrés dans leur culture et ouverts au monde ; l’amélioration de la gouvernance ; l’amélioration de la qualité des programmes d’enseignement/apprentissage ; l’encadrement et/ou la prise en charge des jeunes et adultes analphabètes ; la promotion des systèmes alternatifs et l’articulation entre l’éducation, la formation et l’emploi.

Dans le domaine des sciences, le Sénégal est le leader régional du Sahel en termes de capital humain disponible dans le domaine de la recherche avec 4 679 chercheurs en 2012 et le deuxième en Afrique de l’Ouest après le Nigeria (5 677). Cependant, en termes de production de publications scientifiques par million d’habitants, elle est en retard sur la Gambie (65) et le Cabo Verde (50) avec seulement 23 publications par million d’habitants. Ceci pourrait indiquer soit une situation de la recherche peu avancée dans les établissements d’enseignement supérieur, soit la faible disponibilité des laboratoires de recherche. Par ailleurs, le domaine des science, technologie, ingénierie et mathématiques (STEM) représentent un défi multisectoriel pour les secteurs des Sciences naturelles et de l’éducation. En effet, les STEM sont confrontées à des difficultés liées à la reproduction de la croissance des capacités et ne donnent pas encore de bons résultats pour l’économie et les défis de l’autosuffisance dans plusieurs domaines, notamment la santé, l’agriculture et l’industrie. A propos du développement des petites et moyennes entreprises technologiques et en lien avec l’innovation, l’impact de l’expertise croissante dans le domaine des STEM ne s’est pas encore fait sentir.

Caractérisée par sa transversalité, la culture peut apporter une valeur ajoutée à l’ensemble des secteurs qui la prennent en compte. Du point de vue économique et social, il est essentiel de soutenir le développement du secteur culturel et créatif, facteur de cohésion sociale. Aujourd’hui, il n’existe pas encore de réelle collaboration entre les secteurs de la culture et du tourisme de manière à exploiter pleinement le potentiel du patrimoine sénégalais pour valoriser la destination Sénégal, la création d’emplois notamment chez les jeunes, mais aussi pour assurer une meilleure sensibilisation à la protection de cet héritage. Dans le secteur de l’éducation, l’intégration du PCI dans le système éducatif

national, contribuerait à atteindre l'ODD 4.7 et 11.4 de l'Agenda 2030 et à répondre aux besoins endogènes en matière d'éducation. La formation des professionnels en protection et gestion du patrimoine est également un des défis pour l'éducation supérieure. De même, les secteurs des Sciences naturelles et de la Culture sont confrontés à une problématique commune concernant la conservation des espaces naturels et de leurs ressources. La coopération apparaît essentielle afin de développer une exploitation durable de ces espaces.

L'action dans le domaine de la **Communication et de l'Information** se concentre sur le renforcement de la place des femmes dans les médias et les technologies de l'information et de la communication. L'UNESCO a ainsi pris part au renforcement des capacités des jeunes filles dans le domaine du codage et des compétences en technologies de l'information et de la communication (TIC). Afin de renforcer la place des femmes, la sensibilisation est également importante, c'est pourquoi plus de cent membres des médias et de la société civile ont été sensibilisés aux questions relatives aux femmes et aux médias, ainsi qu'à l'importance du reporting sensible au genre et au développement d'une feuille de route pour une meilleure intégration de l'égalité des sexes dans les médias au Sénégal.

1.5. Engagement et responsabilisation des partenaires de développement

L'UNESCO travaille activement à la mise en œuvre de programmes conjoints au Sénégal avec l'équipe pays des Nations Unies (UNCT) dans le cadre du plan cadre des Nations unies pour l'assistance au développement (PNUAD). Le secteur de l'Éducation travaille également avec l'équipe conjointe VIH/SIDA du Système des Nations Unies, le Programme Intégré Santé, Éducation et Nutrition et enfin le Programme conjoint « création de richesses ». Ces programmes conjoints permettent à l'UNESCO de travailler de concert avec les autres agences des Nations Unies où son rôle devient déterminant dans l'atteinte des objectifs de ces programmes.

L'UNESCO intervient également dans les activités du groupe des partenaires techniques et financiers bilatéraux et multilatéraux de l'Éducation, dans le Groupe National des Partenaires en Éducation (GNPE), ainsi qu'au sein du Groupe des 50 (G50). Le GNPE, qui est un cadre de dialogue entre le Gouvernement, les partenaires techniques et financiers ainsi que les organisations de la société civile, permet à l'UNESCO - conformément à son mandat - de renforcer la vision holistique et systémique du système éducatif au sein de ces organes.

Dans le secteur de la Culture, l'UNESCO joue un rôle de coordination informel et est une véritable plateforme d'échange d'informations entre les différents partenaires techniques et financiers, qu'ils soient bilatéraux comme l'Union Européenne, l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID), l'Agence italienne pour la Coopération au Développement (AICS), l'Agence Française pour le Développement ; ou qu'il s'agisse de fondations comme la Fondation 3 Culture ou la Fondation Ford.

2. Vision du soutien de l'UNESCO

Le soutien de l'UNESCO est guidé par son programme quadriennal (2018-2021) et son budget biennal (2018-2019) dans ses cinq programmes (éducation, sciences naturelles, sciences humaines et sociales, culture et communication et information). Elle renforce les liens entre nations et sociétés, et mobilise le grand public pour que chaque enfant et chaque citoyen :

- ✓ Aient accès à une éducation de qualité ; un droit humain fondamental et une condition indispensable au développement durable ;
- ✓ Grandissent et vivent dans un environnement culturel riche en diversité et en dialogue, où le patrimoine sert de pont entre les générations et les peuples ;

- ✓ Profitent pleinement des progrès scientifiques fondés sur l'éthique, et développer les capacités intellectuelles qui lui permettent de contribuer aux transformations sociales positives basées sur les valeurs universelles de justice, de liberté et de dignité humaine ;
- ✓ Jouissent de la pleine liberté d'expression, fondement de la démocratie, du développement et de la dignité humaine.

Les interventions de l'UNESCO au Sénégal seront orientées vers la poursuite de ses priorités globales de programme en réponse aux priorités du Plan Sénégal Emergent (PSE) et conformément au PNUAD, ainsi qu'en cohérence avec les obligations que le Sénégal a pris en tant qu'État signataire des Conventions UNESCO. Ceci étant, l'accent de la coopération est placé sur les aspects suivants :

De par son mandat et sa capacité de mobilisation, l'UNESCO s'inscrit pleinement dans le cadre de coopération de l'Agenda 2030 et participe activement aux efforts menés à l'échelle du système des Nations Unies. Ainsi l'Organisation contribue à la réalisation des ODD grâce à une approche intégrée s'appuyant sur ses domaines d'expertise spécialisée et en partenariat étroit avec d'autres institutions du système des Nations Unies et d'autres partenaires des secteurs public et privé.

Partie II - Cadre de coopération et partenariats

1. Axes d'intervention de l'UNESCO

Le Sénégal est Etat membre de l'UNESCO depuis 1960. Au fil des décennies, une coopération étroite s'est établie avec le pays. La stratégie pays de l'UNESCO pour le Sénégal s'inscrit dans le cadre du PNUAD et intègre ses 4 principes programmatiques liés aux droits de l'homme, l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, le développement durable et la résilience, l'inclusion et la responsabilisation.

L'appui du système des Nations Unies au Sénégal se matérialise à travers ce PNUAD. Devant initialement durer de 2012 à 2016, il a été prolongé jusqu'en 2018 afin de prendre en compte les ODD et les nouvelles thématiques du Plan Sénégal Emergent (PSE), telles que la territorialisation des politiques publiques, la participation et la veille citoyennes, l'emploi rural décent et la couverture de maladie universelle.

Afin d'appuyer le gouvernement dans l'atteinte des ODD, trois axes d'intervention avec huit effets ont été validés :

- La création d'opportunités pour le développement économique ;
- L'amélioration de l'accès équitable des populations aux droits et aux services sociaux de base, à la protection sociale et au développement durable ;
- Le renforcement de la gouvernance au niveau central et local en appui au développement humain durable.

Conformément à son mandat et en alignement avec sa stratégie à moyen terme 37C/4 2014 - 2021, l'UNESCO accompagnera le Sénégal dans la réalisation des objectifs du PNUAD jusqu'en 2018, puis de 2019 à 2023, et du PSE à l'horizon 2035.

2. Cadre de coopération proposé

Les interventions du secteur de l'Éducation tourneront autour des cinq domaines thématiques suivants :

1. Enseignement et apprentissage ;
2. Compétences, valeurs et attitudes pour « Apprendre à vivre ensemble » ;
3. Compétences pour la vie et le monde du travail ;
4. Education en matière de VIH et de santé ;
5. Politiques et planification sectorielles.

Ces domaines couvrent tous les niveaux et toutes les modalités d'apprentissages, de la petite enfance à l'enseignement supérieur, en passant par l'alphabétisation et l'éducation non formelle des jeunes et des adultes. L'UNESCO a été chargée, en 2015, par la communauté éducative internationale, de poursuivre son rôle de chef de file et de coordonner l'ODD 4 afin de transformer les vies par l'éducation.

Par conséquent, le secteur de l'Éducation se focalisera sur :

- Le renforcement des politiques et planifications sectorielles à travers l'intégration des cibles et des engagements de l'ODD 4, et l'amélioration des systèmes d'indicateurs et de données ;
- La formation de citoyens responsables, épris de paix et de justice à travers l'élaboration de politiques et de programmes visant à promouvoir l'Education au développement durable (EDD), l'Education à la Citoyenneté Mondiale (ECM) et la Prévention de l'Extrémisme Violent par l'Education (PEV-E) ; et à les intégrer dans les politiques et pratiques éducatives dans tous les contextes d'apprentissage ;
- L'autonomisation des jeunes (scolarisés et non scolarisés) et des femmes (en particulier analphabètes) en combinant les efforts et ressources des sous-secteurs de l'Enseignement et de la Formation Techniques et Professionnels (EFTP), et de l'Alphabétisation et l'Education Non Formelle (AENF) pour accroître l'impact sur les stratégies et activités nationales. Cette démarche a pour perspective d'offrir une éducation tout au long de la vie par une formation professionnelle avec l'utilisation des TIC ;
- L'amélioration de la qualité de l'éducation à travers le renforcement des capacités nationales, le développement de normes pour la professionnalisation des personnels d'éducation (enseignants, facilitateurs), l'utilisation des langues nationales dans les systèmes d'éducation formelle et non formelle ; et
- Le développement d'attitudes et de compétences nécessaires pour une vie et des relations saines dans un environnement propice à l'apprentissage à travers des programmes de Santé Sexuelle et Reproductive (SSR) et de violences de genre en milieu scolaire (VGMS).

Dans le domaine des **Sciences naturelles**, l'intervention de l'UNESCO permettra d'appuyer les domaines suivants :

- La gestion des ressources en eau (Programme Hydrologie International), notamment en préparant le Sénégal à travailler sur une approche holistique de la gestion des eaux de surface et souterraines ;
- Le renforcement des capacités sur les réserves de biosphère, ainsi que le Programme « L'Homme et la Biosphère » (MAB), afin de stimuler la résilience des communautés vivant dans les cinq réserves de biosphère sénégalaises ;
- Le développement de la science, de la technologie et de l'innovation, en soutenant le Sénégal dans l'élaboration de sa nouvelle politique dans ce domaine, en lien avec l'enseignement supérieur et l'emploi. L'UNESCO appuie également le pays dans l'utilisation de la plate-forme GO-SPIN (Observatoire global des politiques en sciences, technologies et innovation) et en conduisant l'examen de ses instruments de politique.

- La gestion du programme STEM (Sciences, Technologie, Ingénierie et Mathématiques) en lien avec l'enseignement supérieur et l'emploi.

En **Sciences humaines et sociales**, les domaines d'intervention reposeront sur le processus d'élaboration du Plan d'action national pour l'éradication des violences basées sur le genre et la promotion des droits humains au Sénégal, afin de soutenir les efforts nationaux dans la lutte pour l'éradication de ces violences. L'UNESCO appuiera également le Sénégal pour renforcer la politique de la jeunesse et contribuer à l'autonomisation de celle-ci, avec l'actualisation de la Lettre de Politique Sectorielle du Sénégal pour la Jeunesse (LPSJ), conformément au guide méthodologique de l'UNESCO pour la jeunesse (2014-2021). Enfin, l'UNESCO s'engagera également dans les défis éthiques et bioéthiques dans la recherche scientifique et les technologies, afin d'apporter la contribution de la réflexion bioéthique aux objectifs mondiaux de développement.

Dans le domaine de la **Culture**, il s'agira de favoriser la mise en œuvre de l'Agenda 2030 qui pour la première fois intègre la composante culture, notamment à travers ses cibles 4.3 ; 4.7 ; 5.c 8.3, 8.9 ; 11.4 ; 14.7. 16.4 Par conséquent, le secteur de la Culture se focalisera sur :

- Le renforcement de la gestion et la conservation des sites du patrimoine mondial, à travers la sensibilisation, la mobilisation des fonds, le développement de l'emploi des jeunes dans les communautés. Un effort particulier sera fait pour la mobilisation de fonds autour des sites de Gorée, Saint Louis, Djoudj, et Niokolo-Koba (cible 11.4).
- L'intégration du patrimoine culturel immatériel (PCI) dans le système éducatif, à travers des expériences pilotes ; la sensibilisation du public scolaire au patrimoine sénégalais à travers divers supports didactiques et créatifs (exposition photos, application mobile etc) ; l'appui à des programmes d'éducation supérieure dans la gestion du patrimoine/métiers du patrimoine ainsi qu'à la mobilité interuniversitaires afin de consolider durablement une expertise locale contribueront aux actions multisectorielles pour atteindre les cibles 4.7 et 4.3.
- Le soutien à la sauvegarde du PCI, à travers la réalisation d'un inventaire national mettant en valeur des éléments de patrimoine des régions, avec un focus sur le renforcement des capacités institutionnelles et la consolidation durable d'une expertise locale au Sénégal.
- Le renforcement de la protection du patrimoine subaquatique: Appui à la ratification de la Convention de 2001 sur la Protection du patrimoine culturel subaquatique (cible 14.7)
- Le lancement du nouvel agenda 'urbain' relatif aux efforts de protection et de préservation du patrimoine dans un contexte de développement accéléré et incontrôlé des habitats urbains et ruraux : partenariat avec le Ministère de la Culture, des architectes, urbanistes et autorités locales (cible 11.4).
- Le renforcement de la lutte contre le trafic illicite de biens culturels à travers la mise en place d'un mécanisme de coordination plus efficace au niveau régional et national et la mobilisation de fonds. (cible 16.4). La Recommandation de 2015 sur la protection des musées et de collection sera promue et un appui technique sera fourni à la gestion et aux renforcement des capacités de techniciens de plusieurs musées au Sénégal.
- L'appui au développement des politiques publiques visant à mettre en valeur la culture et les produits locaux, notamment à travers le soutien à la création production et distribution de biens et services culturelles ainsi que des microentreprises culturelles ainsi l'appui et la mise en réseaux des créateurs, artistes et producteurs (cible 8.3 et 8.9)
- L'appui au développement des politiques culturelles, des programmes et projets favorisant la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes publiques, notamment dans l'industrie de la musique et le numérique, en partenariat avec la société civile et le secteur **privé**. (cible 5.c)

La création d'un environnement propice à la liberté d'expression et au développement des médias reste au cœur de l'intervention de l'UNESCO, en ce qui concerne le secteur de la **Communication et de l'Information**. Les axes d'intervention sont les suivants : développement des capacités des journalistes et des médias ; promotion de l'égalité des genres dans les médias ; promotion de l'acquisition de compétences en TIC par les jeunes filles.

3. Identification des risques

L'Afrique de l'Ouest, tout comme d'autres parties du monde, est lourdement touchée par le phénomène de la montée du radicalisme religieux et de l'intolérance, mettant à mal la cohésion, la stabilité, la paix et la sécurité de la région. Les attaques perpétrées par des groupes terroristes à Ouagadougou (Burkina Faso), à Grand-Bassam (Cote d'Ivoire), et qui sont quasi quotidiennes au Nigeria, au Mali et au Niger, font du Sénégal un pays vulnérable dû au risque de propagation de ces attaques dans d'autres pays de l'Afrique de l'Ouest. Une attaque pourrait impacter le tourisme et certains secteurs de l'économie. Le Sénégal demeure un pays stable sur le plan politique. Cependant, avec les échéances électorales en vue (l'élection présidentielle en 2019), d'éventuelles tensions pourraient survenir et ralentir, voire freiner, la mise en œuvre de certaines interventions.

4. Partenariats

La synergie et la collaboration avec d'autres partenaires au développement ont été renforcées durant les dernières années à travers l'équipe pays des Nations Unies, les revues sectorielles conjointes et les groupes nationaux des partenaires en Éducation :

- **UNCT**

L'UNESCO est membre des différents organes de fonctionnement (comité des programmes, groupe suivi-évaluation, les 3 groupes de résultats : Création de richesses/ Services sociaux de base / Gouvernance) et de pilotage (réunion des chefs d'agence, comité directeur) du PNUAD. Elle co-préside avec l'UNICEF le groupe de résultats « Services sociaux de base ».

L'UNESCO est aussi membre des différents groupes de travail (task forces) qui concernent l'Agenda 2063 et le dividende démographique. En outre, l'UNESCO participe à 4 programmes conjoints :

- Programme conjoint sur l'emploi des jeunes prenant en compte l'aspect de la migration ;
- Programme conjoint pour la création d'opportunités économiques pour le monde rural ;
- Programme conjoint contre les violences basées sur le genre (VBG) ;
- Programme intégré Santé, Education et Nutrition (PISEN).

Le partenariat entre les agences du système des Nations Unies sera encore renforcé avec l'élaboration du prochain PNUAD (2019-2023) qui sera basé sur les lignes directrices de l'Unité dans l'Action (Delivering as One – DaO) afin d'améliorer la cohérence de l'intervention des agences des Nations Unies au Sénégal.

- **Groupe National des Partenaires en Education (GNPE)**

L'UNESCO est l'agence de coordination du GNPE, plateforme de dialogue et de coordination qui réunit les représentants des parties prenantes (les Ministères chargés de l'éducation et de la formation, les syndicats d'enseignants, le secteur privé, les organisations de la société civile, les associations de parents

d'élèves, etc.) œuvrant à soutenir, de façon concertée, la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation du plan sectoriel. C'est un cadre de redevabilité mutuelle des différentes parties prenantes.

- **Groupe thématique Education et Formation**

Depuis avril 2017, l'UNESCO assure pour deux ans le rôle de chef de file des partenaires techniques et financiers en Éducation au Sénégal. Ce groupe facilite les échanges avec le Gouvernement dans le cadre de la conception, l'élaboration, la mise en œuvre, la coordination, le dialogue et le suivi-évaluation du Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence (PAQUET). Le Chef de file représente les partenaires en Éducation au sein du G50 qui a pour mission de mettre en œuvre les principes de la Déclaration de Paris, d'améliorer la concertation et le partage d'informations entre les partenaires techniques et financiers, de structurer et d'approfondir le dialogue avec le Gouvernement du Sénégal.

L'UNESCO continuera à s'appuyer sur ces cadres partenariaux. Elle essaiera également de mobiliser davantage autour de ses interventions le secteur privé, les organisations non gouvernementales (ONG) et les organisations de la société civile (OSC), conformément à son mandat et aux modalités de mise en œuvre des ODD.

En outre, l'UNESCO collaborera également avec la Commission Nationale sénégalaise pour l'UNESCO ainsi qu'avec les réseaux d'Écoles associées et les Clubs UNESCO.

Partie III - Suivi et Evaluation

Le suivi et l'évaluation sont mis en œuvre dans le cadre global de l'intervention de l'UNESCO conformément aux procédures internes. Un dispositif permet de suivre et mesurer l'efficacité et l'efficacité des programmes.

Au sein du cadre partenarial, l'UNESCO continuera à participer au dispositif de suivi du PNUAD, du GNPE et du groupe thématique Education et Formation.

Au sein du PNUAD, le dispositif de suivi et d'évaluation est aligné à celui du PSE et en rapport avec le Cadre Harmonisé de Suivi Evaluation (CASE). Les outils sont développés pour mesurer les principaux indicateurs qui permettent d'évaluer les progrès réalisés, les moyens de vérification ainsi que les agences responsables. Le suivi du Plan de Travail Biennal est matérialisé par des rapports périodiques, sur la base d'un canevas simplifié, remplis trimestriellement par les groupes de résultats et qui déclinent pour chaque effet : les progrès notés, les contraintes, les leçons apprises et les mesures correctives.

Concernant le GNPE, un plan d'action permettra de suivre les activités selon un canevas précis. Le Groupe thématique Éducation et Formation élabore chaque année, suite à la revue sectorielle, un aide-mémoire qui constitue un instrument de concertation des PTF avec l'ensemble des acteurs du système éducatif, et qui présente une analyse conjointe et partagée des résultats du programme sectoriel. La validation de cet aide-mémoire est accompagnée d'un plan d'action et d'une feuille de route afin de mettre en œuvre les recommandations. De plus, une matrice des indicateurs de suivi est également élaborée.

Annexe 1 : Contribution de l'UNESCO au PNUAD 2012 – 2018

Axe stratégique d'intervention : Amélioration de l'accès équitable des populations aux droits et services sociaux de base, protection sociale et développement durable							
Axe 2 du PSE : Capital humain, Protection sociale et Développement durable ODD : 1, 2, 3, 4, 5, 8, 10, 17 Conventions internationales : Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ; Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ; Convention relative aux droits de l'enfant							
Effet 3 : D'ici 2018, les enfants, les adolescents, les jeunes et les adultes, particulièrement les plus vulnérables, bénéficient d'une éducation de base et d'une formation de qualité, adaptées aux besoins du pays							
Extrant 3.4 : Les opportunités d'apprentissage en faveur des jeunes et des adultes analphabètes sont renforcées							
Organismes des Nations Unies	Activités	Partenaires d'exécution	Budget prévu 2017-2018 (USD)				
			2017	2018	Budget total	Budget disponible	A mobiliser
UNESCO, UNICEF	3.4.1: Appui au programme de l'éducation de base des jeunes et des adultes		1 101 624	601 416	1 703 040	1 428 040	275 000
Activités de l'UNESCO	3.4.1.1: Assurer la formation certifiée et la validation des acquis de l'expérience pour les facilitateurs et les professionnels de la culture et du patrimoine	SEAPLN-DPRE-DALN- Inspection Daaras-DFPT, CCIEF	62 000	100 000	162 000	62 000	100 000
	3.4.1.2: Formation des facilitateurs et enseignants polyvalents aux modules harmonisés dans les Centres Régionaux de Formation des personnels de l'Education (CRFPE)	SEPLAN, DFC	70 000	85 000	155	70 000	85 000
	3.4.1.3 : Appuyer l'ouverture de classes d'alphabétisation dans le cadre du PISEN (KOLDA 2017) PC	MEN (DFC, DALN, CNRE, DEE, DRH)	90 000	90 000	180 000	90 000	90 000
	3.4.1.4: Appuyer la valorisation et la sensibilisation au patrimoine culturel et l'éducation à la citoyenneté des jeunes et des adultes, notamment ceux issus des milieux défavorisés	SEAPLN, DFC, DEXCO, DALN, CNRE	450 000	0	450 000	450 000	0
	3.4.1.5 : Appuyer l'opérationnalisation des réformes de la formation professionnelle au Sénégal	MFPAA	369.624	246.416	616.040	616.040	0
Axe stratégique d'intervention : Amélioration de l'accès équitable des populations aux droits et services sociaux de base, protection sociale et développement durable							
Axe stratégique 2 du PSE : Capital humain, Protection sociale et Développement durable ODD : 1, 2, 3, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 15 ; Conventions internationales : Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ; Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ; Convention relative aux droits de l'enfant ; Protocole de Kyoto sur les changements climatiques							
Effet 7 : D'ici 2018, les initiatives d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques sont renforcées							
Extrant 7.2 : Des sites vulnérables pilotes sont protégés contre les effets des changements climatiques							

Organismes des Nations Unies	Activités	Partenaires d'exécution	Budget prévu 2017-2018 (USD)				
			2017	2018	Budget total	Budget disponible	A mobiliser
Ligne d'activités : UNESCO, ONUFEMMES, PNUD	7.2.1 Renforcement des capacités de gestion des zones vulnérables		971 067	2 080 000	3 051 067	421 067	2 630 000
Activités conjointes ONU FEMMES, UNESCO	7.2.1.2 Élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion à Gorée et renforcer les capacités des gestionnaires		240 000	0	240 000	240 000	0

Annexe 2 : Matrice du Cadre de Coopération 2017 -20

PRIORITÉ NATIONALE / AXE :		Pilier 2 du PSE: « Développement du capital humain » PNUAD : piliers 1, 2 et 3 ; effets 1, 3, 5, 7, 8					
Résultat attendu (C/5):		ED : MLA 1 Appui aux pays à la mise en œuvre de l'ODD 4					
ODDs associés :		4, 5, 8, 11, 13, 15, 16					
Résultats proposés pour UCS et projet connexe :							
PROGRAMMES PRINCIPAUX : Education, Sciences humaines et sociales, Culture, Sciences naturelles et Communication et Information							
		Partenariats (y compris la famille UNESCO)			RESSOURCES INDICATIVES (\$)		
		Type de coopération : Nationale, Sud-Sud, Nord-Sud-Sud			Montant total nécessaire	Disponible (RP/XB)	A mobiliser
EDUCATION Effet UCS 1 - A compléter							
Activité 1 1 : Mise en œuvre d'un modèle de formation professionnelle pour les jeunes analphabètes avec l'utilisation des TIC		Ministère de la formation professionnelle, Ministère de l'Éducation Nationale AFD UNICEF UIL, HQ	Nationale	250.000	100.000 (EXB)	150.000	
Activité 1 2 : Appui à la mise en œuvre d'une politique inclusive basée sur le genre et l'éducation à la santé		Ministère de l'Éducation Nationale, Ministère de la Jeunesse UNICEF, UNWOMEN, Coopération française	Nationale	180 000	180 000 (EXB)	0	
Activité 1 3 : Appui à l'intégration de l'éducation à la paix et l'éducation au développement durable		Ministère de l'Éducation Nationale	Nationale	80.000	0	80.000	
Activité 1 4 : Appui au développement de mécanismes et outils pour le suivi de la mise en œuvre du plan sectoriel à la lumière de l'ODD 4		Ministère de l'Éducation Nationale, UNICEF, ISU, IIPE/Pole De Dakar	Nationale	60.000	0	60.000	

Activité 15 : Renforcement des capacités de l'Autorité nationale d'Assurance qualité de l'Enseignement Supérieur au Sénégal	Ministère de l'enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ANAQ-SUP	Nationale	75 000	75 000 (EXB)	00
Activité 16 : Appui à la lutte contre les violences de genre en milieu scolaire	Ministère de l'Education Nationale, UNICEF, Plan international, Coopération française	Nationale	70 000	70 000	/
Activité 17 : Appui à l'adaptation et à la promotion au Sénégal, d'une application mobile pour l'éducation complète à la sexualité (ECS) des jeunes populations clés en Afrique francophone	Ministère de la santé, Ministère de la jeunesse, ANCS, RAES, UNICEF, UNFPA, ONUSIDA	Sud-Sud	25 000	25 000	25 000
EDUCATION / CULTURE Effet UCS 2 D'ici à 2020 le savoir-faire et l'expertise locale sont consolidés Valider					
Activité 2 1 : Appui à l'enseignement supérieur sur la sauvegarde et la valorisation du patrimoine culturel et l'éducation à la citoyenneté	Ministère de la formation professionnelle, Ministère de l'Éducation nationale, AFD, UNICEF, UIL, HQ	Nationale	500.000	500.000 (EXB)	0
Activité 2 2 : Validation des acquis de l'expérience des facilitateurs en alphabétisation et des nouveaux métiers liés à la culture et au patrimoine	Ministère de l'éducation nationale, ministère de la culture	Nationale	130.000	80.000 (EXB)	50.000
SCIENCES Effet UCIS 3 A compléter					
Activité 3 1 : Renforcement des liens entre la science, la technologie et l'innovation avec l'économie et l'emploi	Ministère de l'enseignement supérieur, la recherche scientifique	Nationale, Sud-Sud	100.000	0	100.000
Activité 3 2 : Appui pour le développement des capacités pour le suivi et la protection des sites MAB au Sénégal contre le changement climatique et les impacts des activités des hommes.	Ministère de l'environnement PNUD, BAD	Nationale	120.000	0	120.000
CULTURE Effet UCS 4 D'ici à 2020 le rôle de la culture est mise en valeur dans le développement économique et social					
Activité 4 1 : Renforcement des capacités nationales en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel au Sénégal	Ministère de la Culture, Centres Culturels Régionaux (CCR) Université Gaston Berger, section Métiers du Patrimoine Communautés concernées	Nationale	120 000	120 000	
Activité 4 2 : Renforcement de la gestion des sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial	Ministère de la Culture,	Nationale	300 000	80 000	220 000
Activité 4 3 : Appui aux droits des femmes dans le secteur de la musique	Association des Musiciens au Senegal, Africulturban, Africa Fete	Nationale	145 000	30 000	115 000
Activité 4 4 : Développement urbain durable et préservation du patrimoine culturel et naturel des villes (Dakar)	Direction du Patrimoine Culturel Mairie de Dakar/Ordre des architectes sénégalais Architectes, urbanistes, experts en patrimoine ONU-Habitat, PNUD, PNUE, UICN	Nationale	60 000	20 000	40 000

COMMUNICATION & INFORMATION Effet UCS 5 A compléter					
Activité 5 1 : Initiative YouthMobile	Ministère des TIC	Nationale	80.000	0	80.000
Activité 5 2 : Renforcement des capacités des journalistes sur la liberté de la presse et d'expression	Ministère de la Communication	Nationale	50.000	0	50.000

Annexe 3 : Cartographie des ODD pour la Stratégie Pays Sénégal 2017 – 2020 **A revoir tous les cibles**

2																	
5 SECTEURS CLES	ODD 1	ODD 2	ODD 3	ODD 4	ODD 5	ODD 6	ODD 7	ODD 8	ODD 9	ODD 10	ODD 11	ODD 12	ODD 13	ODD 14	ODD 15	ODD 16	ODD 17
EDUCATION			3.7	4	5.6	8.6						12.8	13.3				
SCIENCES NATURELLES																	
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES																	
CULTURE				4.3 4.7	5.c			8.3 8.9			11.4			14.7		16.4	
COMMUNICATION ET INFORMATION																	

Sigles et Abréviations

G50	Groupe des 50
IDH	Indice de développement humain
MAB	Programme sur l'Homme et la biosphère
ODD	Objectifs de développement durable
PAQUET-EF	Programme d'amélioration de la qualité, de l'équité et de la transparence éducation et formation
PCI	Patrimoine culturel immatériel
PHI	Programme Hydrologique International
PNUAD	Plan cadre des Nations unies pour l'Assistance le Développement
PSE	Plan Sénégal Emergent
STEM	Sciences, Technologie, Ingénierie et Mathématiques
STI	Sciences, Technologie et innovation
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UCS	UNESCO Country Strategy / Stratégie pays de l'UNESCO
UNCT	Equipe de pays des Nations Unies

Sources

1. Revue annuelle conjointe de la Politique économique et sociale (juin 2016)
2. Plan Sénégal Emergent (PSE)
3. Plan d'Actions Prioritaires (PAP) 2014 – 2018 (février 2014) MEF
4. PNUAD 2012 – 2018
5. Institut de statistiques de l'UNESCO (ISU)
6. Banque Mondiale
7. PNUD

Bureau Régional de Dakar



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Bureau Régional pour l'Afrique de l'Ouest (Sahel)

Almadies, Route de la plage de Ngor
BP 3311 – Dakar, Sénégal
Mail: dakar@unesco.org

 +221 33 864 96 00

 facebook.com/unescodak/

 www.unesco.org/dakar